

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 737 790 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

16.10.1996 Bulletin 1996/42

(51) Int. Cl.⁶: E05C 17/28

(21) Numéro de dépôt: 95400692.0

(22) Date de dépôt: 28.03.1995

(84) Etats contractants désignés:

AT BE CH DE DK ES GB GR IE IT LI LU MC NL PT
SE

(71) Demandeur: Lascorz, Alain

F-65000 Tarbes (FR)

(72) Inventeur: Lascorz, Alain

F-65000 Tarbes (FR)

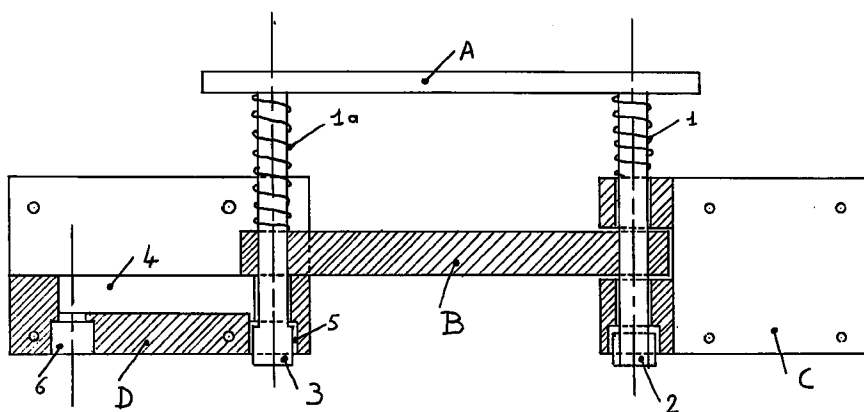
(54) Système de blocage et de déblocage de volets

(57)

- Dispositif de blocage de volets en position ouverte ou fermée caractérisé par le fait que lorsqu'on appuie sur la poignée A, on libère les pions de blocage 2-3.
- Dispositif caractérisé en ce qu'il permet aux pièces B.C.D de pivoter autour des axes 2-3.
- Dispositif caractérisé par le fait qu'il permet simultanément à l'ensemble BC de glisser dans la rainure

4 de la pièce D fixée sur le mur intérieur de la fenêtre.

- Dispositif selon l'invention caractérisé par le fait que les ressorts 1-1a permettent lorsqu'ils sont en position de détente, de maintenir les pions de blocage 2-3 dans leurs logements respectifs et dans la position voulue.



Coupe A-A

FIG-5

EP 0 737 790 A1

Description

La présente invention permet de maintenir les volets bloqués lorsqu'ils sont ouverts.

Actuellement, lorsque les volets sont ouverts et pour les maintenir ouverts, on se sert d'un système planté ou maçonné dans le mur, muni d'une plaque pivotante autour d'un axe.

Pour bloquer ou débloquer les volets, il faut se pencher plus ou moins pour libérer les volets (peu pratique pour les personnes âgées ou les gens de petite taille) ou sortir s'il s'agit d'un rez-de-chaussée (peu agréable par mauvais temps).

Aux étages, c'est un inconvénient pour les gens de petite taille ou pour les enfants qui risquent de passer par la fenêtre et de chuter lourdement sur le sol.

Au rez-de-chaussée, ce système est dangereux car bien souvent on peut s'y accrocher ou se cogner. Les enfants qui jouent peuvent s'y faire mal (ex : blessure à la tête) et garder des séquelles.

Le dispositif suivant l'invention permet d'éviter ces inconvénients. Avec ce système de blocage, ces risques sont supprimés caractérisés par le fait qu'on agit de l'intérieur, les pieds à plat, donc plus besoin de se pencher ni de sortir pour ouvrir les volets.

Le dispositif objet de l'invention se caractérise par le fait que c'est une fermeture semi-automatique grâce à quatre parties principales 3/3. Il équipe un seul volet, il y a donc un dispositif droit et un dispositif gauche.

A - est une poignée qui permet en agissant d'une façon antagoniste aux ressorts 1-1a de libérer les pions de blocage 2-3. Les axes 2-3 servent de pivots et également d'arrêts de maintien.

B - est une lame qui pivote autour de l'axe 2. Elle laisse pivoter librement le volet sur ses gonds. Elle fait la liaison entre la partie fixée sur le volet C et la partie fixée sur le mur D.

Selon le dessin de la feuille 1/3 en position ouverte, elle pivote autour d'un axe imaginaire. La poignée étant relâchée, les ressorts se détendent et les axes servant de pions de blocage et de maintien 2-3, rentrent dans leurs logements respectifs et bloquent l'ensemble grâce aux encoches prévues à cet effet.

Sur la feuille 1/3 en position fermée, elle coulisse dans la rainure 4. Lorsque les volets sont fermés, tout se passe comme le paragraphe ci-dessus.

Les angles, dimensions et formes (simple lame, double lame, à rotule, articulées, à ressort intérieur, etc...) ne sont pas limitatifs et varient selon la taille et l'importance des volets, ainsi que le nombre de trous de blocage.

C - est une plaque qui se fixe sur le volet. Des encoches situées à la base inférieure permettent de maintenir le volet fermé ou ouvert, lorsque le bloqueur 2 est à la position voulue.

D - est une plaque qui se fixe sur le mur à l'intérieur de la fenêtre. Elle est munie d'un guide (simple ou double). Le pion 3 coulisse dans une rainure de guidage. Deux à plusieurs logements d'arrêt de pion déterminent la position voulue.

Revendications

1. Dispositif de blocage de volets en position ouverte ou fermée, caractérisé en ce qu'il est constitué d'une poignée (A), d'une lame (B), de deux plaques (C et D) dont l'une (D) comporte une rainure (4), de deux ressorts (1 et 1a) et de deux pions de blocage (2 et 3).
2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que lorsque l'on appuie sur la poignée (A), on libère les deux pions de blocage (2 et 3) qui permettent ainsi un mouvement de rotation de la lame (B) et de la plaque (C) et en ce que la poignée peut remonter grâce à la force des ressorts (1 et 1a).
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2 caractérisé en ce que les pions de blocage (2 et 3) permettent le blocage des plaques (C et D) en position ouverte ou fermée.

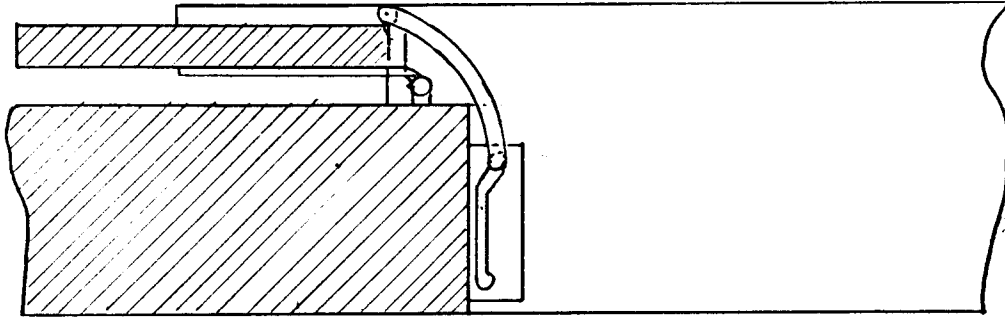


FIG-1 OUVERT

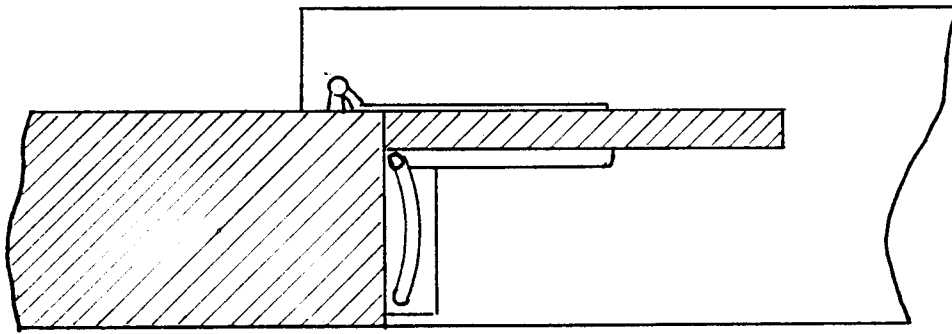


FIG-2 FERME

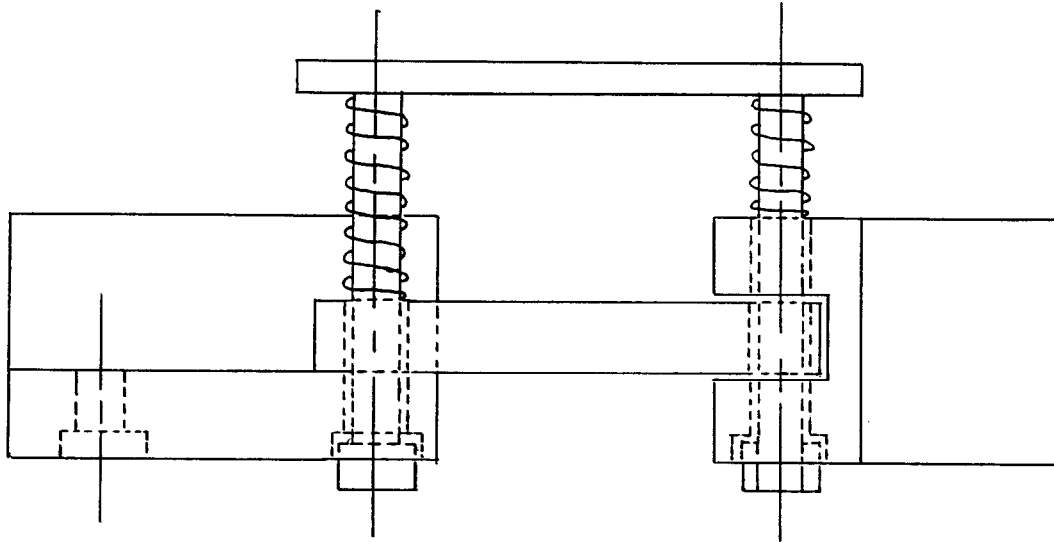


FIG-3

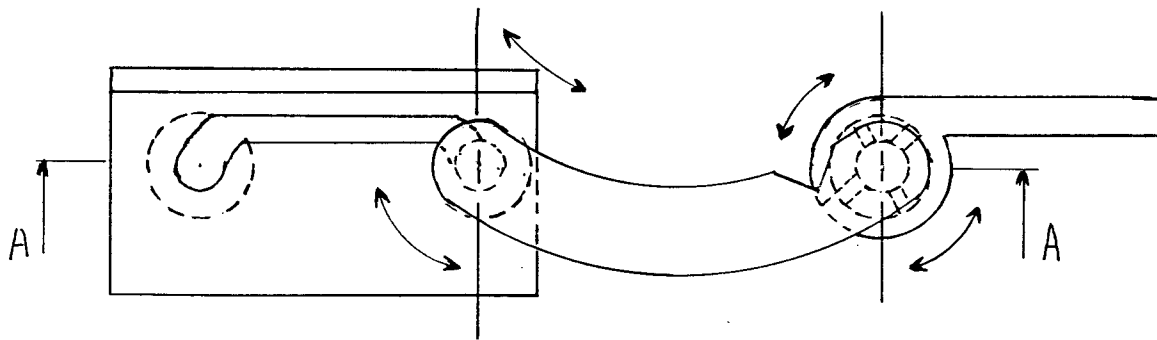
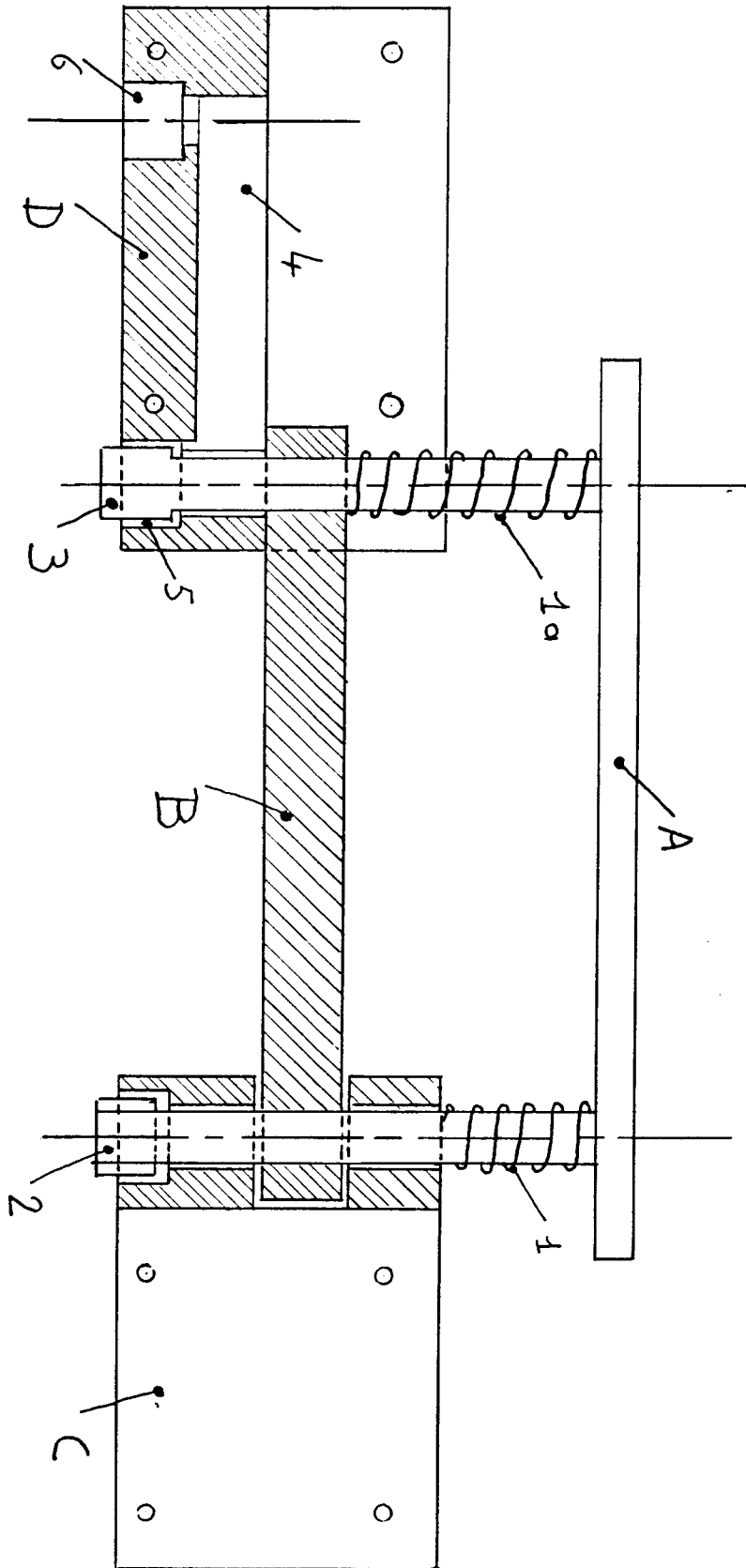


FIG-4



Coupe A-A

FIG-5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 40 0692

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	GB-A-311 500 (S.R. PARKES) * page 2, ligne 97 - page 3, ligne 25; figures *	1-3	E05C17/28
X	CH-A-128 678 (AFFOLTER) * page 1, colonne de droite, alinéa 2; figures *	1-3	
A	EP-A-0 040 554 (RENAULT) 25 Novembre 1981 * page 3, ligne 1 - page 5, ligne 34; figures *	1,3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			E05C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 5 Juin 1996	Examineur Henkes, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 01.82 (P04C02)